

CORTICOSTEROIDES ET RISQUE DE GLAUCOME

Il est bien connu que les corticostéroïdes, administrés par voie systémique ou locale, peuvent provoquer des effets indésirables oculaires: p. ex. cataracte, amincissement de la sclérotique et retard de cicatrisation de l'épithélium cornéen. Plus rarement, les corticostéroïdes peuvent provoquer une augmentation de la tension oculaire et un glaucome dont le tableau clinique est fort semblable à celui d'un glaucome à angle ouvert. Le *Nederlands Tijdschrift voor Geneeskunde* [2005;149:1485-9] attire l'attention sur ce risque de glaucome. Celui-ci dépend de la voie d'administration: il est le plus élevé en cas d'injection périoculaire de préparations «dépôts», moins important avec les collyres et les préparations à usage dermatologique autour de l'œil, le plus faible avec les préparations à usage systémique ou à inhaler. Le risque de glaucome augmente avec la puissance du corticostéroïde et avec la posologie. Le risque est également plus important chez les patients qui ont un glaucome à angle ouvert préexistant. L'augmentation de la tension oculaire survient généralement dans les semaines qui suivent le début de la prise du corticostéroïde, mais parfois beaucoup plus tard. En cas de traitement de moins d'un an, l'augmentation de la tension oculaire est généralement réversible à l'arrêt du traitement, mais elle peut être irréversible lors de traitement de plus longue durée.

Un contrôle régulier de la tension oculaire est important chez les patients traités par des corticostéroïdes, spécialement en cas d'antécédents familiaux de glaucome à angle ouvert et en cas d'application de corticostéroïdes dans ou autour de l'œil.

Des formulaires de pharmacovigilance de couleur jaune sont insérés dans le Répertoire Commenté des Médicaments, et tous les 4 mois dans les Folia; ils sont aussi disponibles via l'internet à l'adresse suivante: <http://www.health.fgov.be>, cliquez successivement sur «Médicaments», «Usage humain», «Vigilance», «Pharmacovigilance», et enfin à droite «Formulaire». Nous vous encourageons à rapporter, à l'aide de ces formulaires, toutes les réactions que vous suspectez, sans oublier de mentionner vos nom, adresse et numéro de téléphone afin que le Centre de Pharmacovigilance puisse vous recontacter. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE (Direction générale: Médicaments, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), Bâtiment Amazone, Blvd Bischoffsheim, 33, 1000 Bruxelles; téléphone n° 02/227.55.33 ou 02/227.55.09; fax n° 02/227.55.28).